

# COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISAGE

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

LIEU : TEAMS - Place La Citière, 50 boul. Taschereau, 2<sup>e</sup> étage à La Prairie, Qc

DATE : 3 décembre 2025

HEURE : 19 h 00



C.C.S.E.H.D.A.A.

## PROCÈS-VERBAL

Sont présentes : MMES. Andrée Morin, Présidente, membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire  
Elyse Levesque, Représentante du personnel de soutien  
Sophie Bélair, Directrice adjointe des services éducatifs  
Mélanie Langlois-Ermel, Membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire ; représentante substitut au comité de parents  
Valérie Roy, Vice-présidente, Membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire  
Maryse Legault, Trésorière, Membre parent régulier pour les élèves de niveau secondaire

Sont absentes : MMES. Sarah Landry, représentante substitut du personnel de soutien  
Ellen Lafrance, Membre parent régulier pour les élèves niveau primaire, représentante du CCSEHDAA pour le comité de parents  
Sophie Riendeau, Secrétaire, membre parent régulier pour les élèves niveau primaire  
Dörte Ufkes, Membre parent régulier pour les élèves niveau primaire  
Linda Rochefort, Membre parent substitut pour les élèves de niveau secondaire  
Sarah Landry, Représentante substitut du personnel de soutien  
France Laliberté, Représentante des organismes qui dispensent des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Public : M. Denis Petrovni

### 1. Ouverture de la rencontre

Mme Morin procède à l'ouverture de la rencontre à 19 h 03. Un tour de table est effectué, avec la présence d'un parent visiteur, M. Denis Petrovni, qui assiste à la séance par curiosité.

### 2. Mot de bienvenue de la présidente

Mme Morin souhaite la bienvenue aux participants de cette rencontre du 3 décembre : Journée internationale des personnes handicapées.

### 3. Période de questions du public

À la suite de la rencontre portant sur le Plan d'Intervention (PI) qui a été tenue, il est précisé que, pour toute question concernant le PI, les parents sont invités à s'adresser directement à la direction de l'école. Le comité a accueilli les questions d'un parent en lien avec l'intégration en classe régulière.

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**5. Adoption du procès-verbal du 22 octobre 2025**

Modification au procès-verbal du 22 octobre, au point « Comité de parents » : il n'y aura pas de rencontre Teams, mais la communication et la documentation seront transmises via Teams.

**6. Affaires découlant des procès-verbaux précédents**

Mme Levesque soulève un suivi en lien avec la politique EHDAA, il est prévu de consulter le groupe de TES et de s'adresser au CERÉ pour représenter le personnel de soutien.

**7. Élection « personne représentante d'un organisme »**

La personne n'est pas présente. Une réunion extraordinaire sera organisée pour procéder à l'élection de la nouvelle directrice. Les organismes ISEMG et S-AU-S ont exprimé leur intérêt. Des nouvelles du regroupement des emplois différents sont attendues. À suivre... Relancer Mme France Laliberté de l'ISEMG.

**8. Comité de parents**

La prochaine rencontre est prévue le 17 décembre. Une vérification est nécessaire afin de confirmer si cette rencontre a été annulée. Une demande est formulée afin que le point EHDAA soit présenté de manière structurée, selon un gabarit uniforme, et conforme à l'information transmise. Il est rappelé de demeurer vigilant quant à l'interprétation des échanges entre comités, particulièrement lorsque des informations sont rapportées d'un comité à un autre. Les enjeux personnels ne doivent pas être nommés. Il est recommandé de s'appuyer sur l'ordre du jour et le procès-verbal précédent pour assurer la cohérence des discussions. Mme Ellen Lafrance était absente, et sa substitut(e) était également absente lors de cette rencontre. Selon les indications de la trésorière, une consultation des calendriers scolaires et des critères d'admission est requise.

**9. FCPQ**

19 novembre - Symposium : Présentation du nouveau cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire ainsi que des informations relatives au CCSEHDA.

11 février 2026 - Symposium pour les parents : Tenue d'un symposium destiné aux parents d'élèves ayant des besoins particuliers (EHDA).

**10. Points d'information**

**10.1. Bilan du Service Relation Parents École (SRPE), protecteur de l'élève**

La Responsable du traitement des plaintes (RTP), également avocate, était présente pour effectuer la présentation. Elle rappelle que les délais prévus par la procédure sont de 15 jours ouvrables pour le traitement d'une plainte par l'organisation scolaire et de 20 jours ouvrables pour l'analyse effectuée par le Protecteur de l'élève.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025, un total de 30 plaintes a été reçue. Parmi celles-ci, 9 ont été jugées fondées, 21 non fondées et 11 ont mené à l'application de correctifs. Les principaux sujets des plaintes concernent le classement, le transport, la violence et l'intimidation, les demandes de transfert et la communication.

De ce total, 15 plaintes concernaient des élèves EHDAA. Sur ces plaintes, 4 ont été jugées fondées, 11 non fondées et 4 ont donné lieu à des correctifs. La majorité de ces correctifs ont été mis en place dans les jours suivant l'analyse des dossiers.

Sur les 15 plaintes EHDAA, 5 ont été portées au Protecteur régional de l'élève (PRÉ). Aucune recommandation n'a été formulée à la suite de ces révisions.

Deux demandes ont été exprimées par les membres : obtenir une description claire des démarches à suivre pour les parents lorsqu'ils souhaitent déposer une plainte, et vérifier si les données statistiques présentées peuvent être rendues publiques.

## 11. Points de consultation et travaux

### 11.1. Préparation et envoi conjoint comité de parents

Un échange a eu lieu avec le comité de parents afin de déterminer la meilleure façon de procéder pour les candidatures au prix bénévole, un prix visant à reconnaître une personne qui fait preuve de dévouement pour aider, encourager et/ou soutenir un ou des élèves EHDAA en offrant son temps personnel et en mettant en lumière la différence par son implication.

La présidente du comité de parents, très engagée et partageant les mêmes objectifs que le comité, exprime le souhait d'harmoniser les démarches et d'y inclure le comité EHDAA afin de rendre le processus plus fluide. Il est proposé qu'un seul envoi soit transmis aux écoles, accompagné d'un seul formulaire, permettant de présenter deux candidatures, un parent bénévole et un parent d'élève EHDAA.

Le formulaire serait transmis à la mi-janvier, au plus tard à la fin janvier, et les réponses seraient ensuite analysées en février par le comité de parents. Les candidatures retenues seraient ensuite envoyées au comité EHDAA pour le vote.

Une proposition est également formulée afin que le prix remis au parent bénévole soit offert par le comité de parents, en contrepartie de quoi le comité EHDAA offrirait son aide pour le bénévolat lié à la présentation des prix.

Il est noté que, par le passé, le formulaire était envoyé en décembre et retourné en mars. L'arrimage proposé entre les deux comités est accueilli positivement. La date retenue pour la remise du prix est le 15 avril 2026.

### 11.2. Choix du prix et budget de récompense

Le comité procèdera à la préparation et à l'envoi conjoint, avec le comité de parents, de l'appel de candidatures pour le prix bénévole. L'envoi est prévu à la mi-janvier et inclura la formulation adoptée au point précédent. Une suggestion de renommer la distinction a été faite, soit, « Prix de l'inspiration bénévole EHDAA ».

Le choix du prix ainsi que le budget de récompense sont considérés comme réglés aux points précédents.

### 11.3. Finaliser l'infolettre de février 2026

Les points seront traités au fur et à mesure. La conférence sur les outils numériques aura lieu le 11 février. Celle du PSI est prévue le 25 mars en virtuel. Le 22 avril, présentation du bilan des ressources financières en présentiel. Le 27 mai, présentation du calendrier scolaire 2026-2027.

La période de questions aura lieu au début, pour environ 10 minutes. L'affiche Rendez-vous main dans la main du journal de février doit être corrigée. Le lien vers la fiche de transport et transition scolaire doit être ajouté.

# COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISAGE

## Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Des questions concernent la trésorerie. Le rôle de la trésorière doit être clarifié. Une suggestion est faite de lui confier le suivi des remboursements. Il est noté qu'en janvier 2020, le budget était de 1 200 \$ et qu'il a depuis diminué, ce qui nécessite une explication.

### 12. Partage des bons coups

Le comité de parents souhaite offrir aux membres du comité une inscription payée au congrès de l'Institut des troubles d'apprentissage, qui se tiendra du 18 au 20 mars 2026.

Un arrimage avec le comité de parents est prévu pour coordonner cette démarche.

### 13. Clôture de la rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 28 janvier en mode virtuel. D'ici là, si nous obtenons des informations pertinentes, nous pourrons les compiler.

La proposition de Maryse Legault est adoptée à l'unanimité.

La rencontre est levée à 21 h 25.

*Andrée Morin*

Andrée Morin (Jan 20, 2026 16:52:06 EST)

Madame Andrée Morin

Présidente

*S. Bélair*

Madame Sophie Bélair

Directrice adjointe aux Services éducatifs